



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 29 Octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	16	

Vote
PREND ACTE
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 05/11/2024
Et
Publication du : 05/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/10/2024

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Eric, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : M. LEMAIRE Jean-Claude à M. TOURATIER Claude, Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme PASQUET Christine à Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra, Mme CANGE Josiane à M. DUPORT Jean-François, Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. PRIGENT André à M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline à Mme BALOCHE Nicole, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte à Mme SERRANO Denise

Excusés : M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent

A été nommé secrétaire : M. TOURATIER Claude

2024-080 – RAPPORT ANNUEL 2023 – PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHÈTS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La compétence ramassage et traitement des ordures ménagères est une compétence déléguée par le District depuis 1969 à un syndicat mixte « le SMIRTOM ». 6

Le SMIRTOM de Montargis exerce ses compétences de collecte et de traitement des déchets pour trois groupements de communes représentant 36 communes et 80203 habitants :

- L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME)
- La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (St Hilaire sur Puiseaux - Chapelon)
- La Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V)

A cette liste s'ajoute, la communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) qui adhère pour la compétence traitement des Ordures Ménagères représentant 23 communes et 20191 habitants.

Au niveau de la structure, le SMIRTOM compte 104 agents titulaires et contractuels en

2023.

Le SMIRTOM dispose de plusieurs sites :

- 2 déchèteries, l'une à Dordives et l'autre à Amilly.
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à Amilly
- Un centre de recyclage avec une plate-forme de compostage, des bureaux administratifs, des vestiaires pour les agents du SMIRTOM se situant à Corquilleroy

I/ LES COLLECTES

La Collecte des Ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est réalisée en porte-à-porte une fois par semaine, ou via des colonnes enterrées pour certains immeubles, vidées deux fois par semaine. Après collecte, les OMR sont envoyées à l'Unité de Valorisation Énergétique d'Amilly pour incinération et valorisation énergétique. Depuis une délibération de 2010, la gestion de ce service est déléguée à Suez RV Énergie via un contrat de 20 ans signé en 2013. La vente de chaleur a commencé en 2015. En 2022, des travaux de mise en conformité liés à la directive européenne ont été réalisés, pour un coût total de 1,6 million d'euros.

La collecte sélective (CS) concerne les emballages, journaux, cartons et verre :

A/ Emballages et Journaux : Les tonnages de ces matériaux ont chuté en 2023. Après collecte, ils sont envoyés à Corquilleroy, puis au centre de tri d'Ormoy pour tri et valorisation. Le taux de refus a baissé de 3 %, avec 23,5 % de matériaux non valorisés. Environ 20 % de déchets ont été envoyés aux recycleurs, soit 816 tonnes valorisées en combustibles et 427 tonnes incinérées.

B/ Carton brun : Collecté en déchèterie ou porte-à-porte, il est transféré au centre de tri VEOLIA à Lorris pour recyclage. 500 tonnes ont été collectées en 2023.

C/ Verre : Collecté via 195 colonnes. L'ensemble du verre est stocké sur le site de Corquilleroy en vue de son chargement avant transfert vers une usine de recyclage., 2 212 tonnes ont été recyclées en 2023.

Synthèse des déchets collectés

Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages et papiers	Cartons Bruns	Verre
1 à 5 passages par semaine selon le territoire	1 passage par semaine ou 1 passage tous les 15 jours selon le territoire	Bennes en Déchèteries	Bornes d'apports
18 683 tonnes	3 486,72 t collectées	500,53 t	2 212,56 t expédiées
232,94 kg/hab.	soit 45,83 kg/hab.	6,31 kg/hab.	27,59 kg/hab

II/ LES DECHETERIES

TYPE DE DÉCHETS	AMILLY		CORQUILLEROY		DORDIVES		TOTAUX	EVOL.
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	22/23
CARTON	219,90	215,47	167,97	201,26	71,40	83,80	500,53	9 %
BOIS	332,42	372,24	804,87	744,02	289,50	215,07	1 331,93	-7 %
FERRAILLE	234,27	258,54	482,72	475,02	155,20	169,32	902,88	4 %
TOUT VENANT	1 078,76	1 027,51	2 064,12	2 137,22	703,98	691,20	3 855,93	0 %
TOUT VENANT / PLACO	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER	493,75	522,24	1 084,85	1 195,30	275,55	282,79	2 000,33	8 %
PLÂTRE	114,22	114,56	249,54	337,50	114,22	111,20	563,26	18 %
D3E Eco-systèmes	207,82	227,66	297,60	277,37	102,75	104,68	609,91	0 %
D3E PAM ressourçerie	-	-	100,02	127,13	-	-	127,13	27 %
DMS Eco dds	31,39	34,06	53,14	52,81	23,57	19,48	106,35	-2 %
DMS	24,59	22,16	41,23	30,87	13,577	10,322	63,343	-20 %
DTQD Piles	2,81	2,58	3,11	2,42	0,74	0,57	5,56	-16 %
Batteries	5,50	6,95	11,68	11,04	2,92	2,05	20,04	0 %
Huiles	0,00	12,10	0,00	21,96	0,00	7,92	41,98	-
Tubes fluos	0,56	0,37	0,83	1,04	0,24	0,11	1,52	-7 %
Ampoules	0,08	0,23	0,20	0,47	0,00	0,12	0,81	196 %
Encre	0,61	0,62	0,79	1,35	0,06	0,18	2,14	48 %
Textile	39,80	30,90	65,67	25,04	11,16	9,78	65,71	-44 %
GRAVATS non valorisables	-	-	-	0,00	-	-	0,00	-
GRAVATS valorisables	466,36	780,60	5 495,04	4 511,39	1 115,34	1 047,90	6 339,89	-10 %
TOTAUX / AN	3 252,85	3 628,77	10 923,37	10 153,40	2 880,20	2 756,48	16 538,65	-3 %
DÉCHETS VERTS	3 113,86	2 921,18	7 512,40	7 463,18	1 117,74	1 160,00	11 544,36	-2 %

Le SMIRTOM dispose de trois déchèteries à Amilly, Corquilleroy et Dordives, ouvertes du lundi au samedi. Elles sont accessibles gratuitement avec une carte nominative. Les sites n'acceptent pas certains déchets spécifiques (amiantés, soins, gaz) mais depuis octobre 2022, les pneus de voitures, motos et petits utilitaires sont acceptés sous certaines conditions.

En 2023, 28 088,18 tonnes de déchets ont été collectées, dont 11 544,36 tonnes de déchets verts, avec une baisse de 3 % des tonnages par rapport à l'année précédente.

Le traitement des déchets déposés en déchèterie suit des filières spécifiques, en fonction de leur nature, pour assurer leur élimination ou valorisation.

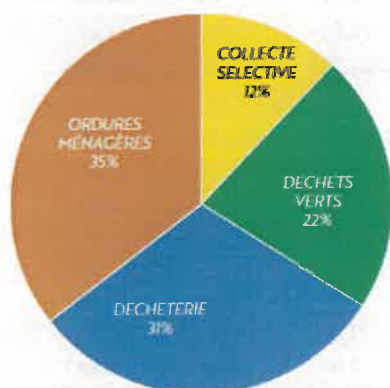
En 2023, différents prestataires étaient responsables de ces filières : SEPUR pour les végétaux, bois, gravats et ferrailles, SAS DECHAMBRE pour la gestion du compost, MARTIN ENVIRONNEMENT pour les déchets dangereux et batteries, et SITA CENTRE OUEST pour le tout-venant. D'autres prestataires incluent COREPILE (piles), COLLECTORS (cartouches d'encre), LE RELAIS (textiles), et ALIAPUR (pneus). Des éco-organismes comme EcoDDS, Récyclum, et Ecosystem gèrent les déchets dangereux, lampes, D3E, etc.

Les déchets verts :

Ils sont collectés dans les trois déchèteries du SMIRTOM. À Dordives, une benne spécifique est utilisée, tandis qu'à Corquilleroy et Amilly, ils sont déposés sur des plates-formes au sol. Les déchets verts d'Amilly sont envoyés à la plate-forme de compostage de l'entreprise Dechambre, tandis que ceux de Dordives et Corquilleroy sont traités à Corquilleroy.

En 2023, 4 168,57 tonnes de compost ont été produites, et les refus de criblage sont gérés par l'entreprise Dechambre.

Répartition des déchets collectés par catégorie



Évolution des tonnages collectés : tous modes de collecte



III/ INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts de service :

- 48 % du coût est imputable au traitement des déchets
- 34 % pour les collectes
- 10 % pour les charges fonctionnelles
- 6 % pour le transfert et transport
- Le reste concerne la prévention et la pré-collecte

Les recettes :

- 34 % des recettes proviennent des aides et soutiens
- 4 % sont issues des autres produits
- 17% de la revente de matériaux
- 45 % sont issues des prestations liées au service redevance spéciale

TOTAL

	2022	2023
OMR	6 084 227,00 €	6 859 638,00 €
Recyclables secs	2 216 688,00 €	2 254 958,00 €
Verre	217 322,00 €	231 894,00 €
Flux des déchèteries	3 564 950,00 €	3 816 083,00 €
Autres Flux	508 893,00 €	738 042,00 €
GLOBAL	12 592 080,00 €	13 900 615,00 €

	Aides et soutiens	Ventes de matériaux	Prestations à des tiers : redevance spéciale	Autre produits ventes de bacs...	TOTAL
OMR	11 937,00 €	- €	960 479,00 €	83 097,00 €	1 055 513,00 €
VERRE	23 158,00 €	52 877,00 €	12 252,00 €	- €	88 287,00 €
Recyclables secs	806 363,00 €	201 825,00 €	- €	- €	1 008 188,00 €
Flux des déchèteries	121 023,00 €	204 003,00 €	178 825,00 €	7 038,00 €	510 889,00 €
Autres flux *	- €	14 271,00 €	134 072,00 €	34 852,00 €	183 195,00 €
GLOBAL 2023	962 481,00 €	472 976,00 €	1 285 628,00 €	124 987,00 €	2 846 072,00 €
Global 2022	1 083 054,00 €	923 546,00 €	1 193 990,00 €	60 506,00 €	3 261 096,00 €
ÉVOLUTION	-120 573,00 €	-450 570,00 €	91 638,00 €	64 481,00 €	-415 024,00 €

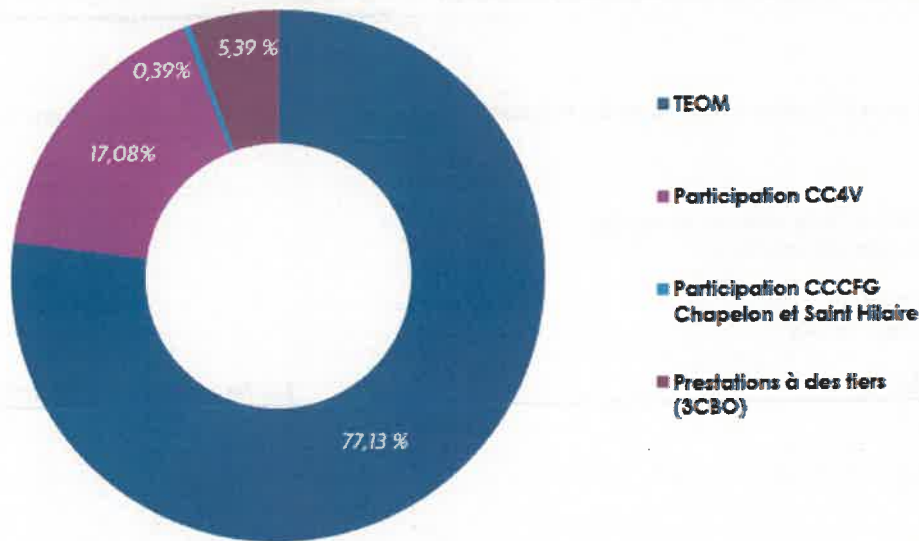
La diminution des tonnages de collecte sélective (emballages et journaux) est due à la baisse des ventes de matériaux, impactant également les soutiens financiers de CITEO liés à ces tonnages.

Le service aux professionnels a généré 91 000 € supplémentaires pour la collecte des Ordures Ménagères des gros producteurs.

*Les autres flux : collecte redevance spéciale des cartons bruns et biodéchets des gros producteurs.

Les participations des Collectivités :

Montant des dépenses de fonctionnement au compte administratif 2023 : 13 535 222,72 €
 Les participations couvrent 92 % des dépenses de fonctionnement au lieu de 87 % l'an passé.



Synthèse :

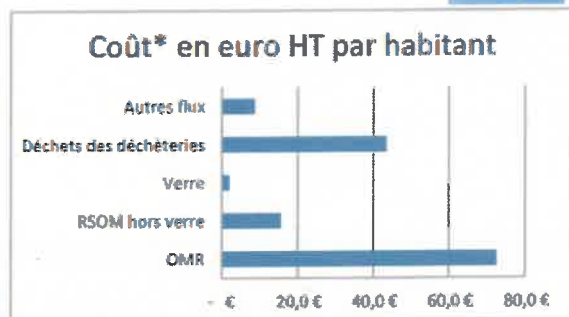
SMIRTOM Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Montargis 2023

Typologie d'habitat : Mixte à dominante rurale
 Population : 80 203

Vos coûts

Coût* en euro HT par habitant

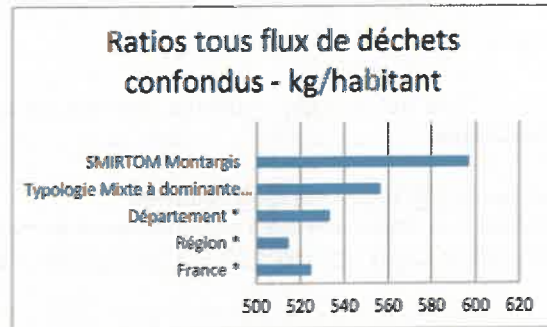
Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Mixte à dominante rurale
OMR	72,5 €	46,0 €
RSOM hors verre	15,5 €	5,0 €
Verre	1,9 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	43,4 €	25,0 €
Autres flux	8,5 €	2,0 €
Tous flux	142,0 €	79,0 €



OMR : Ordures ménagères résiduelles
 RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	228	24 254
RSDM hors verre	43	3 487
Verre	28	2 213
Déchets des déchèteries	271	21 748
Autres flux	27	2 459
Tous flux	597	54 161



(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Après une présentation succincte du rapport, le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/11/2024



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Claude TOURATIER

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 05/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecoeurs.fr